



## PROJET DE LOI N° 83

# Le ministre Coiteux reçoit favorablement les recommandations de la FLHLMQ

« NOUS N'AVONS PAS L'HABITUDE de venir prendre la parole à l'Assemblée nationale. Encore moins pour venir appuyer un projet du gouvernement. Mais nous sommes heureux d'être ici car cela fait près de 20 ans que nous souhaitons le regroupement des petits offices afin d'offrir de meilleurs services aux locataires à faible revenu » de dire le vice-président de la FLHLMQ, Michel Larouche. Le ministre Martin Coiteux et les autres membres de la Commission sur l'aménagement du territoire ont semblé très intéressés par les arguments exprimés par les locataires en faveur de la fusion des offices mais également en faveur d'un renforcement de la participation citoyenne, lors de notre passage devant eux, le 25 février dernier.

Le Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ) est également intervenu pour supporter l'adoption du projet de loi n° 83. Une belle unanimité que les parlementaires n'ont pas manqué de remarquer.



### Trois amendements pour améliorer la participation des locataires

Même si nous sommes convaincus que de mettre fin à l'éparpillement des ressources permettra d'offrir de meilleurs services aux locataires, il est cependant fondamental, dans la mesure où nous allons éloigner les centres de décisions des locataires, de s'assurer que les mécanismes de participation citoyenne fonctionnent efficacement. C'est pourquoi la FLHLMQ a proposé l'ajout des trois amendements suivants aux articles 57 et 58 de la loi de la SHQ :

- Que l'office doive convenir, annuellement, d'un plan de concertation avec son comité consultatif de résident-e-s et produire un rapport à la Société d'habitation du Québec sur les résultats des activités à caractère social et communautaire favorisant la clientèle.
- Que les deux locataires siégeant au conseil d'administration de l'office soient élus par les membres du comité consultatif puisqu'ils devront travailler ensemble par la suite.
- Qu'un troisième locataire soit élu au CA de l'office par le comité consultatif des résident-e-s dans le cas où l'office administre d'autres logements que ceux du programme HLM, par exemple en AccèsLogis.

D'ici à l'adoption du projet de loi n° 83 par l'Assemblée nationale, les offices sont encouragés à soumettre à la SHQ leur projet de fusion volontaire. La SHQ est à produire un guide qui servira à accompagner les offices dans leurs démarches de regroupement et à préparer pour le printemps quelques grandes rencontres d'information pour répondre à leurs questions. Le ROHQ et la FLHLMQ collaboreront à cette démarche.

Le mémoire de la FLHLMQ est disponible au [www.flhlmq.com](http://www.flhlmq.com)

← Le ministre Martin Coiteux en compagnie des membres du CA de la FLHLMQ.

### 16<sup>e</sup> congrès de la FLHLMQ, les 10 et 11 juin 2016

« Prendre notre place dans les nouveaux offices ! »

LES HLM DU QUÉBEC SONT AU SEUIL d'un moment historique. L'Assemblée nationale votera vraisemblablement dans les prochains mois la loi visant à regrouper les petits offices municipaux. On passerait alors de 538 offices à une centaine. C'est dans ce contexte que la FLHLMQ invite les locataires actifs dans les HLM à se rassembler pour discuter des enjeux qui les concerneront directement dans ce processus de regroupement. Au menu : les enjeux pour les locataires avant et après le regroupement ; la manière de s'organiser en CCR pour avoir du succès ; quelques idées à mettre au plan de travail d'un CCR : transfert de logement, politique de paiement des loyers, lutte aux punaises de lit, peinture, etc ; et bien d'autres sujets de discussion et de formation. Ne ratez donc pas l'occasion d'être des nôtres, les 10 et 11 juin 2016, au pavillon Desjardins de l'Université Laval de Québec pour ce grand rendez-vous qui réunira des associations et des CCR des quatre coins du Québec. Pour vous inscrire, il suffit de remplir le formulaire disponible à la FLHLMQ, sur notre site web au [www.flhlmq.com](http://www.flhlmq.com) ou au 1-800-566-9662. Espérant avoir le plaisir de vous y rencontrer!

Julie Laprés, présidente de la FLHLMQ

### ÉLISEZ VOS DEUX REPRÉSENTANT-E-S AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE

DANS TOUTES LES VILLES DU QUÉBEC, c'est le moment de tenir des assemblées afin d'élire les deux locataires qui siégeront en votre nom au conseil d'administration de votre office. La loi de la SHQ indique que c'est aux associations de locataires d'organiser cette assemblée ou, à défaut, à l'office. Dans la majorité des cas, le mandat des élu-e-s qui est normalement d'une durée de 3 ans sera écourté en raison des regroupements d'offices qui surviendront dans la prochaine année. La FLHLMQ a produit un guide et une vidéo afin de vous aider à tenir cet important exercice de démocratie citoyenne. Ils sont disponibles au [www.flhlmq.com](http://www.flhlmq.com). N'hésitez pas à nous téléphoner au 1-800-566-9662 si vous avez besoin d'aide ou d'informations supplémentaires.



### Le parti libéral va-t-il respecter sa promesse concernant la fin des conventions ?

Le 20 novembre, plus de 500 personnes ont marché dans les rues d'Ottawa pour rappeler à Justin Trudeau qu'il a promis durant les élections de prolonger les ententes de subvention à long terme pour les logements sociaux. L'enjeu est important puisque, seulement pour les HLM, c'est 100M\$ par année qu'Ottawa cessera progressivement de verser au gouvernement du Québec pour payer le déficit de nos 65 000 logements. C'est pourquoi la FLHLMQ était présente à cette action organisée par le FRAPRU et le Réseau solidarité itinérance du Québec. La FLHLMQ a invité le nouveau ministre responsable des HLM, de la famille et des personnes âgées, Jean-Yves Duclos, député de Québec, à venir assister à son 16<sup>e</sup> congrès qui aura lieu dans sa circonscription les 10 et 11 juin prochain. Le ministre acceptera-t-il de venir rencontrer ses concitoyen-ne-s?

## La FLHLMQ est solidaire des réfugié-e-s de Syrie

EN DÉCEMBRE DERNIER, le gouvernement Trudeau annonçait son intention d'accueillir au Canada 25 000 réfugié-e-s fuyant la guerre en Syrie. Le CA de la FLHLMQ a, de manière unanime, répondu favorablement à cette annonce en

proposant que les HLM du Québec soient mis à contribution dans l'effort pour redonner à ces nouveaux venus des conditions de vie dignes et sécuritaires. La présidente de la Fédération avait alors écrit au ministre Pierre Moreau pour lui suggérer de suspendre exceptionnellement la règle d'un an de résidence dans la municipalité pour leur offrir le droit de faire une demande de logement en HLM dès leur arrivée. Il ne s'agit pas ici de privilégier les réfugié-e-s au détriment des personnes déjà en attente, mais seulement de leur offrir le même traitement que tout le monde sans leur imposer de délais supplémentaires.

Rappelons que, depuis quelques mois, une crise humanitaire accable la population syrienne qui fuit par millions une guerre particulièrement cruelle pour les civil-e-s et

pour certaines communautés religieuses ou ethniques. Selon les estimations, le conflit aurait fait depuis 2011 entre 200 000 et 300 000 mort-e-s, 7,6 millions de déplacé-e-s internes et plus de 4 millions de réfugié-e-s. Espérant trouver refuge ailleurs, plusieurs ont laissé leur vie dans un parcours extrêmement risqué pour gagner l'Europe.

Nous n'avons pas connaissance qu'à ce jour le gouvernement du Québec, responsable d'organiser les conditions d'accueil des réfugiés qui s'établiront sur son territoire, ait retenu la suggestion de la FLHLMQ. Toutefois, la Société d'habitation du Québec, qui participe aux rencontres gouvernementales sur l'accueil et l'intégration des réfugié-e-s, a avisé la fédération qu'elle en tiendrait compte dans l'analyse des besoins. Nous sommes donc fiers de réitérer notre position qui témoigne de l'esprit de solidarité et de justice sociale caractéristiques du milieu des HLM.



## Faisons respecter la priorité accordée aux femmes victimes de violence

LE 22 OCTOBRE DERNIER, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et la FLHLMQ écrivaient au ministre Moreau afin de lui demander d'intervenir contre les offices qui contournaient l'obligation d'accorder un logement de façon prioritaire aux femmes victimes de violence conjugale. Cette action a porté fruit comme en témoigne le rappel envoyé par la SHQ à tous ses mandataires dans le cadre de la semaine contre la violence faite aux femmes.

« La Société d'habitation du Québec profite des Journées d'action du 25 novembre au 6 décembre pour rappeler l'importance qu'elle accorde à cette problématique. En effet, lorsqu'une personne vivant une telle situation fait une demande pour obtenir un logement à loyer modique, il est important de se rappeler les éléments suivants :

- Les demandes de victimes de violence conjugale sont obligatoirement classées parmi les demandes prioritaires et doivent être traitées comme tel, selon l'ordre prédéterminé par l'organisme (article 23 et article 23.1 du Règlement);
- La personne victime de violence conjugale qui fait une demande de logement à loyer modique doit présenter une attestation délivrée par une maison d'hébergement pour de telles personnes, par un corps de police OU par un établissement du réseau de la santé et des services sociaux. Une seule attestation provenant d'un de ces organismes est suffisante;
- La condition prévue au paragraphe 4 des critères d'admissibilité, soit la condition d'avoir résidé au Québec ou sur le territoire visé 12 mois pendant les 24 derniers mois, ne s'applique pas à ce

type de demande. Ceci est encore vrai même si l'organisme a adopté le règlement facultatif F 10 pour limiter l'admissibilité aux personnes ayant résidé sur son territoire de sélection;

- Il n'y a pas de limite de durée associée à la priorisation de ce type de demande. Elle demeure prioritaire tant et aussi longtemps que sa situation nécessite qu'elle soit logée en priorité. Ceci ne veut pas nécessairement dire que la personne doit être en maison d'hébergement lorsqu'elle fait sa demande. Aussi, l'organisme n'a pas le droit d'instaurer un délai particulier de séjour en maison d'hébergement ni un délai après en être sorti;
- Il n'y a aucune limite de logement qui puisse être attribué à cette catégorie de demande ainsi qu'à toute autre demande dite prioritaire.»

## Victoire pour des femmes courageuses

APRÈS QUINZE ANNÉES D'EFFORTS, les 40 familles et les 72 enfants des HLM du boulevard Gouin, à Saint-Jean-sur-le-Richelieu, ont finalement obtenu gain de cause. Ces femmes courageuses avaient toutes les raisons d'être fières, le 18 février dernier, lorsqu'elles ont inauguré leur salle communautaire. Elles pourront dorénavant organiser des groupes de cuisines collectives, des ateliers culinaires pour les jeunes, de la mise en conserve et la préparation de pots de bébé et de nombreuses autres activités pour améliorer la qualité de vie des familles.

Le député du PQ, Dave Turcotte, et plusieurs représentant-e-s d'organismes communautaires, dont la FLHLMQ, étaient sur place pour manifester leur soutien à cette belle victoire des locataires. Il faudra se souvenir que ce groupe de femmes aura dû lutter pendant quinze longues années pour obtenir que l'office accepte finalement de leur fournir une salle communautaire. L'office brillait par son absence lors de cette inauguration.



## À quand une stratégie de lutte contre les punaises de lit ?

DANS DE NOMBREUX OFFICES au Québec, les locataires sont aux prises avec une infestation de punaises de lit. Pour ceux et celles qui vivent cette situation, la vie peut rapidement devenir un véritable enfer quand l'office n'a pas une intervention adéquate.

Selon un rapport daté de 2015 de la Santé publique de Montréal, les punaises de lit peuvent causer plusieurs effets sur la santé. Leurs piqûres causent surtout des problèmes dermatologiques, mais leur présence peut entraîner une perturbation du sommeil, du stress et de l'anxiété, voire de l'isolement social. L'utilisation inappropriée d'insecticides pour se débarrasser des punaises de lit peut également représenter un risque pour la santé. La peur d'être désigné comme responsable d'une infestation de punaises de lit peut décourager certaines personnes à signaler la présence de ces insectes dans leur logement, ce qui a pour effet d'aggraver le problème.

À titre indicatif, mentionnons que l'office de Montréal est intervenu dans 1 844 de ces logements en 2015, soit dans 9 % de son parc HLM. Malgré le manque de données sur l'infestation des punaises de lit à l'échelle provinciale, on constate un étalement de la présence des punaises de lit un peu partout au Québec.

À la lumière des multiples cas recensés par notre fédération, il devient évident que plusieurs offices sont dépassés par les événements. À la décharge des offices, il faut mentionner que ceux-ci ne disposent pas de budgets spécifiques en contrôle parasitaire, ce qui limite les possibilités de fournir de l'aide aux locataires incapables de bien préparer leur logement, et que le cadre légal actuel peut retarder leurs interventions dans le cas de locataires récalcitrants à coopérer.

À défaut d'investir le temps et l'argent nécessaires pour gagner cette bataille, on intervient à la pièce, sur demande, pas toujours avec des résultats durables. Ainsi, certains immeubles dans plusieurs offices sont aux prises avec un problème récurrent de punaises et les locataires désespérés revendiquent de pouvoir transférer vers d'autres immeubles ou



s'adressent à la Régie du logement. La Régie commence, de son côté, à durcir le ton en exigeant une garantie de résultat comme en témoigne la condamnation récente de l'office de Montréal à verser 3 200 \$ en dommages-intérêts pour une infestation ayant duré près de neuf mois.

Lutter efficacement contre ce fléau demande une action concertée, notamment le soutien du réseau de la santé et des services sociaux et des moyens financiers pour prévenir et intervenir en mobilisant les locataires et en leur fournissant, au besoin, l'aide pour bien préparer leurs logements pour une période d'extermination qui peut s'échelonner sur près de trois mois. Pendant ce temps, les locataires doivent apprendre à vivre avec leurs vêtements dans des sacs. Il arrive aussi que des locataires désabusés refusent d'ouvrir leur porte aux exterminateurs malgré les conséquences pour les voisins.

À la FLHLMQ, nous croyons qu'il est plus que temps que la SHQ fasse preuve de leadership dans ce dossier de santé publique en se dotant d'une véritable stratégie de lutte contre les punaises. C'est la demande que nous avons adressée au PDG de la SHQ, Michel Gagnon, et au ministre Martin Coiteux dans une lettre datée du 29 février dernier.

## Des logements sans fumée dans nos HLM sont-ils possibles?

SUITE À L'ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION demandant la création d'espace sans fumée dans les HLM lors de notre congrès de 2014, le conseil d'administration de la FLHLMQ adoptait en décembre dernier une proposition à l'effet que « la FLHLMQ demande à la Société d'habitation du Québec d'exiger que tous les offices municipaux se dotent d'une stratégie pour créer des environnements sans fumée tout en respectant le droit des citoyens de se prévaloir d'un HLM. »

À l'heure actuelle, au Québec, un propriétaire a le droit d'inclure au bail l'interdiction de fumer dans ses logements. Jusqu'à aujourd'hui, toutefois, aucun office ne s'est prévalu de ce droit. On a préféré s'en tenir au principe selon lequel chacun était libre de faire ce qu'il voulait dans son logement, le tabac n'étant banni que des espaces communs (couloirs, salle communautaires, etc.). Malheureusement, cela n'empêche pas la fumée de s'infiltrer à l'intérieur des logements et d'incommoder bien des gens qui n'ont pas fait le choix de fumer.

Aux États-Unis, en novembre dernier, les autorités ont répondu de manière drastique à la menace que constitue le tabac pour la santé publique en interdisant purement et simplement la cigarette dans tous les appartements du parc HLM. Cette approche nous semble excessivement sévère et manque de discernement et d'empathie. Le tabagisme est une dépendance dont il est difficile de se défaire et les locataires de HLM ne sont pas dans la même position que les locataires sur le marché privé. Ils et elles n'ont pas la même liberté de quitter leur logement pour un autre si les interdictions au bail ne leur plaisent pas. Pourquoi ne pas mettre cette réflexion à l'ordre du jour d'une réunion de votre CCR afin de voir s'il n'y aura pas lieu de proposer à votre office de désigner certains immeubles ou certains étages comme non-fumeur? Évidemment, il n'est pas question de forcer qui que ce soit à quitter son logement. L'application d'une telle politique devrait se faire graduellement en attribuant les logements en conséquence.



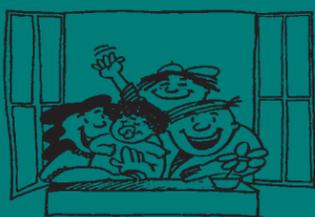
## Une coalition contre la réduction des prestations d'aide sociale

LA FLHLMQ s'est récemment jointe à la Coalition objectif dignité. Formée à l'initiative de plusieurs organismes communautaires de défense des droits – notamment le FRAPRU et le Front commun des

personnes assistées sociales – cette coalition a pour mission de faire barrage à une nouvelle réforme de l'aide sociale, le projet de loi 70 actuellement étudié à l'assemblée nationale qui représenterait un net recul des droits des nouveaux demandeurs.

À 623 \$ par mois, les prestations des personnes considérées aptes au travail sont déjà bien en deçà de ce qui est nécessaire pour vivre décemment. Il est inconcevable qu'on puisse les réduire davantage. Le ministre Hamad – maintenant remplacé par François Blais à la tête du ministère – a également évoqué l'obligation d'accepter des emplois éloignés même si cela impliquait de déménager.

Des actions régionales sont prévues le 21 mars pour faire reculer le gouvernement libéral sur cet important enjeu. Pour plus d'informations : <http://objectifdignite.org/>



Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ)

2520, avenue Lionel-Groulx, local 202, Montréal (Québec) H3J 1J8

514 521-1485 • 1 800 566-9662  
info@flhmq.com • www.flhmq.com

## ACTIONS RÉGIONALES CONTRE LE PROJET DE LOI 70

L'AIDE SOCIALE C'EST DÉJÀ TROP BAS, ÇA SE COUPE PAS!



LE 21 MARS 2016

## Des chaudrons contre l'isolement

La solitude est une compagne de route obligée qui peut parfois peser lourd pour bien des personnes âgées. Heureusement, des initiatives originales naissent dans certains immeubles à logements afin de resserrer les liens entre les résidents. C'est le cas de la cuisine collective mise en place par Rachelle Simard, une résidente des Jardins Mont-Bleu, un complexe de logements abordables de Gatineau.

Le concept des cuisines collectives n'est pas nouveau, bien sûr. Mais, règle générale, seuls ceux et celles qui y participent activement peuvent se délecter des mets concoctés en groupe.

Or, madame Simard a eu l'idée d'étendre l'offre de repas conviviaux à tous les résidents des 400 logements des Jardins Mont-Bleu. Une initiative généreuse qui, depuis deux ans, fait bien des gens heureux. Voilà une belle façon de briser l'isolement et de favoriser une meilleure alimentation.

« Ici, la grande majorité des résidents, environ 90 %, vivent seuls. Habiter seul n'est pas nécessairement un choix, mais c'est très souvent ce qui arrive après la mort du conjoint. J'habite seule moi-même et je me suis aussi aperçue que, souvent dans cette situation, on ne mange pas toujours très bien. On

privé les plats préparés parce que c'est plus simple. On vient aussi à négliger les légumes parce qu'on en gaspille beaucoup. »

### Les arômes du partage

« À chaque mercredi du mois, entre août et mai, la cuisine de la salle communautaire s'anime, laissant s'échapper sur les étages des arômes de viandes grillées, d'herbes et épices, contribuant ainsi à rapprocher les résidents et à créer des liens. On s'amuse et surtout, on rit beaucoup ! On surveille les spéciaux au supermarché, mais on a avant tout le souci de préparer des repas équilibrés et savoureux. »

Lasagnes, pains de viande, ragoûts, pâtés, etc., figurent régulièrement au menu, accompagnés de légumes variés, bien entendu. Le tout pour moins de 5 \$. La cuisine collective offre deux repas : le dîner et le souper. Le midi, entre 30 et 40 résidents prennent



Rachelle Simard

le repas en commun. « C'est l'occasion de jaser, de passer du temps ensemble », explique madame Simard. Le repas du soir rassemble de 65 à 80 personnes. Les résidents qui ne peuvent pas se déplacer et ceux qui le désirent se voient offrir le service de livraison à leur appartement.

« Quand on a des problèmes de santé ou de mobilité, on a tendance à s'isoler davantage. Alors je pense que c'est une bonne idée de leur livrer le repas pour qu'ils gardent contact avec les autres. »

À l'époque où les hommes figurent en page couverture des magazines et livres de recettes les plus populaires, ce ne sont pourtant que des femmes qui s'activent aux fourneaux. « Je ne sais pas pourquoi ! Peut-être qu'on devra lancer un concours pour encourager les hommes à se joindre à nous, dit en riant madame Simard, les gens apprécient beaucoup. Ils me disent que ça leur permet de revivre les soupers de famille passés. Certains en sont un peu nostalgiques. » Pour madame Simard, ce projet contribue sans aucun doute à l'amélioration de la qualité de vie des résidents. « Rester occupé, c'est bon pour le moral et la santé ! », conclut la dynamique femme de 63 ans. *Article produit par l'OMH de Gatineau*

### Des salarié-e-s au profit des associations de locataires de HLM

À LONGUEUIL, les deux associations de locataires pour familles qui bénéficient de la présence d'employé-e-s salarié-e-s directement à leur service ont rendu public un document analysant les impacts positifs de cette approche rarissime dans

Bienville y est bénévole comme intervenant auprès des jeunes et la présence policière est beaucoup moins sollicitée.

Soulignons que ces deux associations, grâce à leur partenariat avec l'OMH de Longueuil, font



les HLM du Québec. Citons deux exemples du document intitulé « L'impact de l'approche milieu en HLM » : Rachelle, une mère de 13 enfants, qui a eu du soutien de la Maisonnette Berthelet pour briser son isolement, donne maintenant des journées de bénévolat à la Maisonnette. Luigi, un jeune adulte, qui a résidé plus de 20 ans aux HLM

partie des seules associations de locataires qui ont pu engager directement du personnel pour les aider dans leurs actions. Partout ailleurs, les associations ont été exclues de ce mode de financement (l'entente de financement SHQ/MSSS) qui pourtant permet de structurer de façon durable l'action des locataires eux-mêmes. Une injustice qui persiste toujours.

### Assemblée d'information à Mont-Laurier

LE 9 FÉVRIER DERNIER, une cinquantaine de locataires des HLM pour aîné-e-s de Mont-Laurier et de la MRC Antoine-Labelle ont accueilli un représentant de la FLHLMQ pour discuter avec lui de la



vie associative et des droits des locataires. La rencontre a également permis de discuter du regroupement prochain des offices de la région. L'enthousiasme et la curiosité des locataires laissent présager de beaux jours pour la vie communautaire dans les HLM de la région.

### Des résultats qu'on peut manger !

C'EST À L'UNANIMITÉ que la quinzaine de locataires membres du CCR en Harmonie, qui représente près de 1000 logements abordables à l'office de Montréal, ont approuvé les mesures proposées par le comité formé pour améliorer les services alimentaires. Dans cette dizaine de grands immeubles, construits grâce aux programmes AccèsLogis et Logement abordable Québec (LAQ), les locataires âgés disposent d'une cafétéria et reçoivent sept repas par semaine qui sont inclus dans le coût du loyer.

Parmi les améliorations obtenues : augmentation de la quantité de pommes de terre, de légumes et de pain pour répondre aux plus gros appétits ; possibilité d'amener des contenants réutilisables pour récupérer son repas en cas



d'absence ; et enfin, possibilité de demander à un voisin de monter le repas à l'étage en cas d'incapacité de descendre à la salle à manger. Pour les membres du CCR, il s'agissait d'un premier gain concret dans leur concertation avec l'office.

Que se passera-t-il les 10 et 11 juin 2016 ?

Le 16<sup>e</sup> congrès de la FLHLMQ !

Faites-en partie !